

Répertoire national des certifications professionnelles
Accompagnateur de tourisme équestre

Active

N° de fiche

RNCP36133

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs
- 334 : Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

- 42693 : Tourisme rural
- 42632 : Tourisme sportif
- 15479 : Sport équestre
- 42691 : Tourisme équestre

Date d'échéance de l'enregistrement : 26-01-2025

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
FEDERATION FRANCAISE D EQUITATION	34438670100074	FFE	https://www.ffe.com (https://www.ffe.com)

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Depuis les années 80 les activités équestres ont connu une croissance sans précédent de 374 %. Sous la double tutelle des ministères en charge des sports et de l'agriculture, ce développement s'est accompagné d'une très grande diversification tant du point de vue des pratiques (plus de 30 disciplines couvrant les champs du loisir, du sport, de la pleine nature et de la culture), que de celui des publics (tous âges, tous milieux sociaux professionnels et tous publics spécifiques).

Au sein de ce secteur, les activités de tourisme équestre constituent une voie privilégiée pour la découverte et la pratique des activités équestres et jouent un rôle structurant majeur en lien

avec l'industrie touristique. Ce pan des activités équestres contribue également au développement, à l'aménagement et à l'entretien de l'espace rural ainsi qu'à la préservation et à l'éducation à l'environnement.

Activités visées :

L'accompagnateur de tourisme équestre encadre tous les publics. Il exerce son activité en autonomie. Conformément à l'article L. 212-1 du Code du sport, il garantit notamment la sécurité des publics dont il a la charge ainsi que des tiers concernés. L'ATE n'est pas habilité à enseigner. Le transfert de connaissances se limite aux nécessités de la conduite des activités de promenades et de randonnées et aux consignes de sécurité. D'une manière générale, et en garantissant la sécurité de tous, l'ATE:

Conduit un projet, des activités : de sorties ou randonnées équestres de découverte du rapport homme/cheval ;

de sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté.

Participe : au travail, à l'entretien et au bien-être des équidés utilisés ; à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations ; à l'organisation et à la gestion des activités ; à l'accueil des publics et à l'animation de la structure ; à la promotion des activités. au sein d'entreprises, d'associations ou de services publics.

Compétences attestées :

1. Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
2. Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal
3. Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer l'éducation, l'utilisation et l'entretien de la cavalerie du tourisme équestre dans le respect de son bien-être

Modalités d'évaluation :

Participer au fonctionnement à l'entretien de la structure équestre

Production et soutenance d'un rapport de stage

Mise en situation professionnelle "Entretien et sécurisation de la structure équestre"

Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité

Production et soutenance d'un dossier roadbook

Mise en situation professionnelle "Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité"

Entretien "Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité"

Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école

Mise en situation professionnelle "Démonstration technique maréchalerie"

Mise en situation professionnelle "Démonstration technique équestre"

Mise en situation professionnelle "Entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés"

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP36133BC01 - Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>C1 - Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre</p> <p>C1.1 – Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure de tourisme équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition</p> <p>C1.2 – Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de structure de tourisme équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics</p> <p>C1.3 – Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure de tourisme équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptée</p>	<p>Production et soutenance d'un rapport de stage· Lors d'une session de certification.</p> <ul style="list-style-type: none">· Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury· Dossier de 25 pages maximum hors annexes composé de 2 parties :<ul style="list-style-type: none">o Bilan du stageo Conception et commercialisation d'un produit de tourisme équestre· Présentation du rapport : 15 min max. Entretien : 15 min max.
<p>C2 – Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre</p> <p>C2.1 – Participer à l'organisation de la structure de tourisme équestre pour proposer un programme d'activités adapté aux attentes des clients et respectant le projet de la structure équestre et en prenant en compte la réglementation en vigueur</p> <p>C2.2 – Participer à la gestion du matériel et des installations en vue d'un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre en garantissant la sécurisation des personnes, des pratiques et le bien-être des équidés</p> <p>C2.3 – Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir la conformité aux différentes normes et réglementations en</p>	<p>Mise en situation professionnelle « Entretien et sécurisation de la structure équestre »· Au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none">· Evaluation assurée en contrôle continu par le tuteur ou le maître d'apprentissage

vigueur en respectant les procédures internes communiquées

C3 – Assurer l’entretien des installations et du matériel de la structure de tourisme équestre dans le respect de la réglementation et de la sécurité

C3.1 – Evaluer l’état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers

C3.2 – Mettre en œuvre un programme d’entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées

C3.3 – Participer à la conception et à la mise en œuvre d’un plan de sécurisation de la structure de tourisme équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d’hygiène et en formulant des propositions d’amélioration

RNCP36133BC02 - Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>C1 – Concevoir un itinéraire pour proposer une sortie équestre adaptée aux publics encadrés et garantissant leur sécurité et le bien-être équin</p> <p>C1.1 – Repérer les caractéristiques des publics, de la cavalerie et de l’environnement pour préparer une promenade ou une randonnée en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin</p> <p>C1.2 – Mobiliser les connaissances et techniques du tourisme équestre pour concevoir un itinéraire en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin</p> <p>C1.3 – Planifier le déroulement de la promenade ou de la randonnée pour</p>	<p>Production et soutenance d’un dossier roadbook · Lors d’une session de certification</p> <ul style="list-style-type: none">· Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury· 4 itinéraires équestres s’adressant au moins à 2 publics différents et comprenant 2 promenades, 1 journée avec pause du midi et 1 randonnée avec une nuitée· Entretien : 20 min <p>Mise en situation professionnelle « Accompagnement d’une sortie</p>

proposer un déroulement adapté aux contraintes et aux attentes de la clientèle en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C2 – Conduire en sécurité une sortie équestre pour optimiser l'agrément des participants en garantissant leur sécurité et le bien-être équin

C2.1 - Mettre en œuvre les procédures pour vérifier le niveau équestre des pratiquants et l'adaptation de la cavalerie en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équidés

C2.2 – Utiliser des consignes et une communication adaptée pour optimiser l'agrément des participants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être animal

C2.3 -- Adapter son intervention et l'itinéraire pour prendre en compte les capacités des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

C3 – Evaluer une sortie équestre en vue d'améliorer sa pratique professionnelle et la satisfaction des pratiquants en repérant les améliorations potentielles en matière de sécurité et de bien-être équin

C3.1 -- Utiliser une méthode d'analyse structurée pour évaluer le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs

C3.2 -- Evaluer la pratique et la satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes animation utilisées en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal

C3.3 – Evaluer son action en vue d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés

équestre en sécurité » · Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
- Conduite d'une sortie équestre d'une durée d'une demi-journée comprenant une halte et mobilisant les techniques de matelotage

Entretien relatif à l'évaluation de la sortie équestre en sécurité · Lors d'une session de certification

- Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
- Entretien à la suite de la conduite de la sortie équestre : 10 min max

RNCP36133BC03 - Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être

Liste de compétences

Modalités d'évaluation

C1 – Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées

C1.1 – Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées

C1.2 – Evaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité

C1.3 – Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité

C2 – Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre pour gérer sa charge de travail en prenant en compte les aptitudes et le comportement des équidés

C2.1 – Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé

C2.2 – Evaluer l'adaptation de la cavalerie de tourisme équestre à son utilisation pour maintenir son intégrité en repérant ses caractéristiques et son état de forme

C2.3 – Planifier l'utilisation de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau de dressage, le comportement et les risques d'emploi

C3 – Conduire le travail de la cavalerie de tourisme équestre en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale

C3.1 – Concevoir un programme de travail, une séance, adaptés en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés

C3.2 – Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de renforcer des apprentissages en adaptant les objectifs en

Mise en situation professionnelle «Soins des équidés et suivi de la cavalerie»

· Au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle
· Evaluation assurée en contrôle continu par le tuteur ou le maître d'apprentissage

Mise en situation professionnelle «Démonstration technique maréchalerie»

· Lors d'une session de certification
· Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
· Le candidat réalise un dépannage en maréchalerie en sécurité : 20 min

Mise en situation professionnelle «Démonstration technique équestre»

· Lors d'une session de certification
· Evaluation assurée par 2 évaluateurs membres du jury
· Présentation : 15 min
· Diagnostic : 5 min
· Séance de travail commentée: 10 min
· Entretien : 10 min

fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée

C3.3 – Evaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Les candidats titulaires de l'ensemble des blocs de compétences se voient délivrer la certification professionnelle.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le métier s'exerce la plupart du temps dans des entreprises équestres relevant des champs de l'agriculture, du sport et des loisirs ou du tourisme. L'Accompagnateur de tourisme équestre intervient au sein de toutes entreprises et structures équestres, publiques ou privées, à but non lucratif ou commercial. L'effectif de ces entreprises varie en général entre 1 et 10 salariés.

Type d'emplois accessibles :

Accompagnateur de tourisme équestre

Guide de tourisme équestre

Animateur soigneur

Responsable d'écurie

Dirigeant d'un centre de tourisme équestre

Code(s) ROME :

- A1501 - Aide aux soins animaux
- G1201 - Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives
- G1301 - Conception de produits touristiques
- G1403 - Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Références juridiques des réglementations d'activité :

Le métier visé relève des 2 réglementations suivantes.

Encadrement professionnel des APS

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives contre rémunération est une activité réglementée par le Code du sport dans les conditions suivantes.

Article L212-1 du code du sport « Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation

principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification : 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée 2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail(...) »

Transport d'animaux vivants

Le transport des animaux vivant fait l'objet d'une réglementation européenne CE 1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport. Cette réglementation nécessite que pour tout transport professionnel d'animaux vivants une personne soit identifiée comme convoyeur et en possession d'un certificat établissant sa compétence à assurer cette fonction le CAPTAV (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d' Animaux Vivants).

Le Ministère de l'Agriculture établit une liste des diplômes titres ou certificats valant dispense du CAPTAV, et reconnaît le titre à finalité professionnelle Accompagnateur de tourisme équestre comme valant dispense par l'arrêté du 12 novembre 2015 (NOR : AGRE1522528A).

VOIES D'ACCÈS

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre titulaire de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;
- Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire au minimum du Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier ou du Degré 2 délivré par la FFE ;
- Totaliser 7 jours de randonnée minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent;
- Répondre aux exigences techniques vérifiées par les 2 tests suivants :
 - o Test technique à cheval
 - o Test d'orientation pédestre

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none">· du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury· d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury. <p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>
En contrat d'apprentissage	X		<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none">· du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury· d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.

		<p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> · du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury · d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury. <p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> · du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury · d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le

		<p>champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.</p> <p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>
Par candidature individuelle	X	<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> · du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury · d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury. <p>Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.</p>
Par expérience	X	<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> · du Directeur technique national de la FFE, ou son représentant, Président du jury

· d'au moins 2 représentants qualifiés de la profession titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre, représentant à parts égales les employeurs et les salariés. La proportion de ces représentants ne peut être inférieure à 25% du nombre total de membres du jury.

Dans le respect de la proportion mentionnée à l'alinéa précédent, le jury peut être complété autant que de besoin par des membres titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'encadrement des activités équestres depuis au moins 3 ans et justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre. Les formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage des candidats inscrits à une session de certification ne peuvent être membres du Jury.

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Oui

Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en correspondance au niveau européen ou international :

L'Accompagnateur de tourisme équestre fait l'objet, après étude de comparabilité par l'International Group for Equestrian Qualification (IGEIQ), d'un accord de reconnaissance réciproque avec les certifications internationales suivantes et sous réserve des réglementations nationales en vigueur :

Belgium (BLOSO & ADEPS LEWB) : Accompagnateur Tourisme Equestre

Canada : Guide 1 de tourisme équestre

Germany : Berittführer (Ride leader)

Italy : Tecnico di Equitazione di campagna di 1 livello

South Africa : EQASA Equestrian Coach (Tourism) Level 1

United Kingdom : Assistant Ride Leader

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance :

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance	Nature de la correspondance (totale, partielle)
<p>RNCP11562 (/recherche/rncp/11562)</p>	<p>CQP Enseignant animateur d'équitation</p>	<p>Partielle : Le CQP Enseignant animateur d'équitation donne lieu à l'obtention par équivalence dans l'ATE (*) : des exigences techniques préalables à l'entrée en formation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique du bloc 1 du bloc 3</p> <p>(*) Candidats attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'1 an minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre.</p>
<p>RNCP1937 (/recherche/rncp/1937)</p>	<p>BPJEPS spécialité Activités équestres mention tourisme équestre</p>	<p>Totale (*) : Le BPJEPS Activités équestres mention tourisme équestre donne lieu à l'obtention par équivalence de l'ATE</p> <p>(*) Candidats attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'1 an minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre.</p>
<p>RNCP29536 (/recherche/rncp/29536)</p>	<p>CQP Organisateur de randonnées équestres</p>	<p>Totale (*) : Le CQP Organisateur de randonnées équestres donne lieu à l'obtention de l'ATE par équivalence</p> <p>(*) Candidats attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'1 an minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre.</p>

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
21/11/2009	Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé Accompagnateur de tourisme équestre avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2012.

Date de décision	26-01-2022
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	26-01-2025
Promotions (année d'obtention) pouvant bénéficier du niveau de qualification octroyé	2021

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2019	143	3	89	76	-
2018	114	2	88	69	71

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Liste partielle des organismes préparant à la certification :

Nom légal	Rôle
ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT COMPORTEMENTAL	Habilitation pour former
CENTRE EQUESTRE D'ANTOULIN	Habilitation pour former
CHEVAL-ALSACE	Habilitation pour former
LA COLLINE DES FRETTIS	Habilitation pour former
LEGTPA LIMOGES LES VASEIX	Habilitation pour former
LES ECURIES DE LA VALLEE HEUREUSE	Habilitation pour former
PERCH'ORIZON	Habilitation pour former
SARL HENSON	Habilitation pour former

[Liste complète des organismes préparant à la certification](#)

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/22100/true>)

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP9083 (/recherche/rncp/9083)	RNCP9083 - Accompagnateur de tourisme équestre

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

(<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/documentDownload/22100/328410>)